



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 49918

Texte de la question

M. Laurent Grandguillaume attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la question des distributeurs automatiques de boissons et friandises situés dans les écoles. En effet, la loi interdit aux établissements scolaires d'installer des distributeurs de boissons et de friandises, afin de lutter contre l'obésité. Néanmoins, certains établissements ne respectent pas la loi. L'installation de ces distributeurs nuit à la santé des élèves. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il envisage de prendre pour faire respecter cette interdiction.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Grandguillaume](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49918

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1486

Question retirée le : 8 avril 2014 (Retrait à l'initiative de l'auteur)